

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 28 avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville d'ORCHIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, en session ordinaire, suite à la convocation faite le 15 avril 2022

Présents : LUDOVIC ROHART, MAIRE, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, JEAN-PIERRE GUENOT, ADJOINTS AU MAIRE, MARIE-JOSEE MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, FRANÇOISE DUPRE-BARTHELEMY, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, NATHALIE GABRYELEWICZ, LISE FOU CART, SEBASTIEN HENNON, AUDREY MILLET, MICHEL DEPRez, MARC DUPUIS, PATRICK FREMAUT ET MARINE HERLEM

Ont donné pouvoir : DAVID ACHIN A GUY DERACHE, JACQUES LEMAIRE A NELLY THIEFFRY, CECIL DEMULIER A JEAN-PIERRE GUENOT, ANNE-SOPHIE DEBERDT A DIDIER BAERT, CECILE DUPUIS A LUDOVIC ROHART, AMANDINE DUQUESNE-PEQUEUX A MARIE-JOSEE MASSON, EMILIE PLAISANT A FRANÇOISE DUPRE-BARTHELEMY, JEROME DERVAUX A MICHEL PIQUET

Excusé : MATTHIEU CAUVIN

Suite à la démission de Mme Marie-Christine FILARETO de son mandat d'adjointe et de conseillère municipale, M. le Maire souhaite la remercier et la féliciter pour toutes ces années passées au service de la collectivité, la remercier pour sa disponibilité et sa rigueur sur de nombreux dossiers, elle a apporté beaucoup à la ville et à ce conseil municipal.

M. le Maire a le plaisir d'accueillir au sein du conseil municipal Mme Marine HERLEM.

Il faut savoir que Mme Marine HERLEM est la trentième de la liste, la loi permettant de proposer trente et un noms. Le suivant de liste sera M. André DARRAS.

A l'époque de la campagne électorale, M. le Maire avait confié à Mme Marine HERLEM la mission du suivi du centre d'incendie et de secours. Plus que jamais, c'est à l'ordre du jour car le 11 mai 2022 à 15h, ils procéderont à la pose de la première pierre.

M. le Maire propose de choisir comme secrétaire de séance Madame Carine GAU et comme secrétaire adjointe Madame Virginie MEAUZOONE.

M. le Maire propose d'approuver le compte rendu de la réunion du 3 mars 2022 dont un exemplaire a été envoyé avec la convocation au présent conseil.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Détermination du nombre d'adjoints au maire
2. Élection de deux adjointes au maire
3. Indemnités de fonction aux élus
4. Convention avec le GEPSAL
5. Subvention à la Fondation 30 Millions d'amis
6. Convention avec le SIDEN-SIAN - Rue des Glycines
7. Convention avec le SIDEN-SIAN - Rue Henri Fiévet
8. Appel à projets VÉLOS et TERRITOIRE de l'ADEME
9. Appel à projets France Relance Vélo - Aménagements cyclables
10. Convention avec l'éco-organisme ALCOME
11. Recrutement de contractuels de droit public
12. Demande de fonds de concours CCPC pour la vidéo protection
13. Avenant à la convention avec l'EPF rue Léon Rudent
14. Cession d'un terrain à SIA Habitat
15. Achat de terrains à la SNCF
16. Cession de terrains avenue Kennedy
17. Information sur la mise à jour du taux de la Taxe foncière sur le non bâti

- 1 -

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Lors de sa séance du 23 mai 2020, le conseil municipal a retenu le chiffre de sept adjoints.

Conformément à l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre des adjoints ne doit pas dépasser 30% de l'effectif du conseil Municipal, soit 8 adjoints.

Il est donc proposé au conseil municipal de retenir le chiffre de huit adjoints.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ledit chiffre.

ÉLECTION DE DEUX ADJOINTES AU MAIRE

M. le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection de deux adjointes.

En effet, il est nécessaire de pourvoir au remplacement de Mme Marie-Christine FILARETO, adjointe démissionnaire, et de nommer une 8ème adjointe suite à la délibération précédente.

Quand un poste d'adjoint est devenu vacant, il doit être pourvu au scrutin de liste et impérativement par un conseiller municipal de même sexe.

L'ordre des adjoints est fixé par l'article L 2121-1 du CGCT. En application du droit commun relatif au classement des adjoints, l'adjoint nouvellement élu doit par principe être positionné en fin de classement, puisque la date de son élection est postérieure à celle des autres adjoints.

Conformément à l'article L. 2122-7-2 du CGCT, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

M. le Maire propose donc la liste suivante :

- 7ème adjointe : Françoise DUPRE-BARTHELEMY, adjointe au Cadre de vie et à la Transition écologique
- 8ème adjointe : Nathalie GABRYELEWICZ, adjointe à la Vie associative

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite élection.

M. le Maire félicite Mme Françoise DUPRE-BARTHELEMY et Mme Nathalie GABRYELEWICZ, nouvelles adjointes au maire.

M. le Maire remet les écharpes aux deux adjointes au maire.

INDEMNITÉS DE FONCTION AUX ÉLUS

Les élus peuvent percevoir une indemnité en contrepartie de l'exercice effectif de leurs fonctions (articles L 2123-20 et suivants du CGCT).

Le montant total de ces indemnités ne doit pas dépasser une enveloppe indemnitaire globale, fixée de la manière suivante :

- pour le maire (article L2123-23 du CGCT) : 55% de l'IBT (Indice Brut Terminal de la fonction publique)
- pour les adjoints au maire (article L2123-4 du CGCT) : 22% de l'IBT

Ce montant est majoré de 15% en tant que commune siège du bureau centralisateur du canton.

Lors de sa séance du 27 février 2021, le conseil municipal a alloué des indemnités de fonction au maire, aux 7 adjoints et à 3 conseillers municipaux délégués.

Pour tenir compte de ces changements, il propose donc d'allouer, avec effet à ce jour, une indemnité de fonction :

- au maire : 63,25% de l'IBT
- aux 8 adjoints : 18,34% de l'IBT
- aux 4 conseillers municipaux délégués de 9,17% de l'IBT
- aux 16 autres conseillers municipaux de 1,19% de l'IBT

M. le Maire indique que le souhait est de pouvoir indemniser les conseillers municipaux et conseillères municipales, ceux qui ne sont ni conseillers municipaux délégués ni adjoints, à hauteur de 40€.

M. le Maire tient à rappeler que le conseiller de l'opposition, M. CAUVIN, bénéficiera également de cette indemnité. Lorsque les élus se déplacent en voiture ou autres, ont des frais dans le cadre d'une manifestation, aujourd'hui ceci n'est pas pris en charge par la municipalité. La seule exception est lors du Paris-Roubaix, où la ville offre un repas et une boisson à l'élu.

Mme Françoise DUPRE-BARTHELEMY venant d'être nommée adjointe au maire, M. le Maire propose de la remplacer en tant que conseiller municipal délégué par M. Marc DUPUIS.

Mme Lise FOUCART tient à remercier M. le Maire pour cette nouvelle indemnité.

M. le Maire indique que c'est la collectivité qui tient à remercier les élus pour leur investissement.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité lesdites indemnités.

-4-

CONVENTION AVEC LE GEPSAL

M. le Maire donne la parole à Mme Nelly THIEFFRY, adjointe aux Affaires scolaires.

Dans la continuité des années précédentes, le conseil municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer le renouvellement pour l'année scolaire 2022-2023 de la convention avec le GEPSAL.

Il s'agit de la mise à disposition d'un éducateur sportif, M. Frédéric DARNAULT, pour la classe football à horaires aménagés du collège du Pévèle, ainsi que pour des cours d'EPS dans les écoles élémentaires.

Le coût annuel pour 1634,40 heures est de 53 526,60€ (coût horaire de 32,75€).

Pour la classe football, la ville touche une attribution de compensation de la part de la CCPC de 41 290€.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ledit renouvellement.

-5-

SUBVENTION A LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS

M. le Maire donne la parole à Mme Lise FOUCART, conseillère municipale au civisme et à l'école de musique.

La ville d'Orchies est attachée au bien-être animal et veut être une ville amie des animaux. La présence de chats errants ayant été signalée sur la commune, afin d'assurer la sécurité sanitaire, d'éviter la prolifération des chats et de maintenir un cadre de vie de qualité, il est important de réguler cette population en organisant leur stérilisation et leur identification. Alors pour ce faire la ville s'est appuyée sur deux associations : l'Arche de Louna et la Fondation 30 millions d'Amis, en partenariat avec la clinique vétérinaire d'Orchies.

Mme Lise FOUCART tient à remercier la clinique PEVELIA pour leur prix préférentiel et aussi remercier tous les bénévoles, les nourrisseuses et la police municipale pour leur dévouement.

En 2021, une subvention de 420€ a été votée afin de permettre à l'association l'Arche de Louna de mener une campagne d'identification et de stérilisation des chats errants.

Il est proposé au conseil municipal de renouveler cette subvention en 2022 au profit de la Fondation 30 millions d'amis qui prend en charge 50% du coût des stérilisations.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite subvention.

-6-

CONVENTION AVEC LE SIDEN-SIAN (RUE DES GLYCINES)

M. le Maire donne la parole à M. Guy DERACHE, 1er adjoint à l'urbanisme et aux travaux.

M. Léandre CORRENTE, propriétaire du 18 rue des Glycines, a interpellé la commune et le SIDEN-SIAN afin de bénéficier d'un branchement d'eau potable pour alimenter sa propriété.

Le coût total des travaux est de 78 135,44€ TTC pour l'extension du réseau d'eau potable.

Il est pris en charge à 80% par NOREADE, 20% restant à la charge de M. Léandre CORRENTE.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal de participer à hauteur de 2 000€ TTC.

M. le Maire indique que M. CORRENTE les a sollicités à plusieurs reprises pour lui venir en aide, dans un premier temps ils sont intervenus auprès de M. CORDONNIER pour qu'il puisse bénéficier de l'alimentation en eau de l'entreprise. Les établissements Cordonnier étant fermés, M. CORRENTE a fait des recherches pour estimer le prix des travaux sauf que c'est une zone savonneuse et donc ce serait pour lui une somme trop élevée à déboursier pour éventuellement accéder à l'eau. Ceci est un accord gagnant, que ce soit pour M. CORRENTE ou pour la collectivité parce que Noreade prend en charge 80% des montants investis et la commune pourra profiter également de ces conduites d'eau au moment venu lorsque la friche cordonnier sera requalifiée.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite convention.

-7-

CONVENTION AVEC LE SIDEN-SIAN (RUE HENRI FIEVET)

M. le Maire donne la parole à M. Guy DERACHE, 1er adjoint à l'urbanisme et aux travaux.

La commune va réaliser des travaux d'aménagement de voirie rue Henri Fiévet après les travaux d'eau potable du SIDEN-SIAN.

Afin d'éviter une réfection provisoire des tranchées d'eau potable, le SIDEN-SIAN a proposé à la commune de déléguer sa maîtrise d'ouvrage pour les travaux de réalisation d'un tapis d'enrobés uniforme.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser M. le maire à signer une convention avec le SIDEN-SIAN.

Le coût total des travaux de voirie pour la ville s'élève à 285 000€ TTC et la participation du SIDEN-SIAN est fixée à 9 000€ TTC.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite convention.

-8-

APPEL A PROJETS VÉLOS ET TERRITOIRES DE L'ADEME SUR LE SCHÉMA CYCLABLE

M. le Maire donne la parole à Mme Françoise DUPRE-BARTHELEMY, adjointe au maire à la Transition énergétique et au vélo.

Lors de sa séance du 26 septembre 2019, le conseil municipal avait approuvé le dépôt d'un dossier auprès de l'ADEME dans le cadre de l'appel à projets « Vélos et territoires - Accompagnement à la réalisation de travaux de définition et mise en œuvre de politiques cyclables ».

Notre projet a été retenu pour une subvention maximale de 33 040€, soit 69,19% des dépenses éligibles.

A la demande de l'ADEME, il nous faut donc délibérer sur le schéma directeur réalisé, incluant le plan pluriannuel d'investissement.

Un schéma de développement cyclable a ainsi été élaboré par le bureau d'études URBANIA à partir de 2019.

Celui-ci a débouché sur une programmation annuelle de travaux.

Selon le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissements) présenté lors du conseil municipal du 3 février dernier, le montant prévisionnel des travaux de voiries et déplacements doux s'élève à :

- 1 700 000€ en 2022
- 650 000€ en 2023
- 400 000€ en 2024

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver ce plan pluriannuel d'investissements.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ledit plan pluriannuel.

-9-

APPEL A PROJETS FRANCE RELANCE VÉLO SUR LES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

M. le Maire donne la parole à Mme Françoise DUPRE-BARTHELEMY, adjointe au maire à la Transition énergétique et au vélo.

Le 18 mars dernier, la ville a candidaté à l'appel à projets « Hauts-de-France - Aménagements cyclables » dans le cadre du Plan France Relance Vélo.

Il s'agit des projets d'aménagement des voiries avenue de la Libération et contour de l'Eglise, qui permettront un cheminement cyclable facilité et mieux sécurisé.

Pour les travaux de l'avenue de la Libération, chiffrés à 918 800€, une subvention à hauteur de 40% est sollicitée, soit 367 200€.

Pour l'aménagement du contour de l'Eglise, chiffré à 253 000€, une subvention à hauteur de 40% est demandée, soit 101 200€.

Il est donc proposé d'autoriser M. le maire à solliciter auprès de la DREAL tous les financements afférents.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité, M. le maire à solliciter la DREAL.

-10-

CONVENTION AVEC L'ECO-ORGANISME ALCOME

M. le maire donne la parole à M. Marc DUPUIS, conseiller municipal délégué en charge de la transition écologique.

Le 30 septembre dernier, le conseil municipal a autorisé M. le maire à signer une convention avec l'éco-organisme ALCOME. Aujourd'hui, ALCOME nous demande de reprendre une délibération type sur ce sujet.

ALCOME est le premier éco-organisme agréé dédié à la réduction des mégots sur la voie publique.

Il rassemble les principaux acteurs de la filière sur les produits du tabac (Association des Fournisseurs de Tabac à fumer (AFTF), British American Tobacco, la Confédération des buuralistes, Japan Tobacco International, Philipp Morris International et Seita Imperial Brands).

Il répond aux exigences de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC). Cette loi du 11 février 2020 contient un ensemble de mesures pour réduire le gaspillage, l'obsolescence programmée et la pollution plastique. Elle prévoit notamment la création d'au moins cinq filières REP (Responsabilité élargie des producteurs) sur le principe du pollueur payeur.

ALCOME vise donc à :

- procéder à des opérations de sensibilisation nationales et locales en partenariat avec les collectivités
- mettre à disposition des cendriers de rue et des cendriers de poche afin de sensibiliser les fumeurs et accompagner le changement de pratique

- soutenir financièrement le ramassage des mégots de cigarettes dans l'espace public en accord avec le barème défini par l'Etat soit 1,08€ par habitant par an pour Orchies

Il est donc proposé au conseil municipal de confirmer notre choix d'adhésion à ALCOME.

M. le Maire indique que, dernièrement, une opération de ramassage des déchets sur Orchies, et notamment des mégots, a eu lieu. Il ajoute que le mégot est malheureusement encore trop présent et en profite pour appeler l'attention de Mme Lise FOUCART, en charge du civisme et de la citoyenneté, afin de renouveler l'opération zéro aux côtés de Mme MORETTI, qui à l'époque était en charge de cette problématique. Grâce à cette action, la ville d'Orchies était passée sur plusieurs journaux télévisés.

Maintenant que la crise sanitaire est passée, il serait bon de relancer ce mouvement à travers plusieurs actions pour le bien-être de la commune et de nos concitoyens.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite convention.

- 11 -

RECRUTEMENT DE CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC

Le conseil municipal est invité à approuver la création d'emplois pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, un besoin saisonnier ou une vacation.

Dans ce cadre, je vous propose de m'autoriser à signer les contrats d'accroissement temporaire d'activité suivants pour renforcer le service animation jeunesse :

- deux CDD à temps non complet du 1er septembre 2022 au 7 juillet 2023
- deux CDD à temps non complet du 1er septembre 2022 au 31 août 2023
- un CDD à temps complet du 1er septembre 2022 au 31 août 2023

M. le maire propose également de l'autoriser à faire appel à un vacataire pour l'ouverture et la fermeture des portes du parc du Millénium - Jean MONTOIS pour la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité lesdits recrutements.

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA CCPC DANS LE CADRE DE LA VIDÉO PROTECTION

M. le Maire donne la parole à Mme Lise FOUCART, conseillère municipale au civisme et à l'école de musique.

Lors de ses séances du 16 décembre 2021 et du 3 février 2022, le conseil municipal a approuvé une demande de subvention de 52 000€ auprès de l'Etat au titre du FIPD (Fonds interministériel de la prévention de la délinquance (FIPD) et de 30 000€ auprès de la région Hauts-de-France.

Le coût prévisionnel de l'extension du dispositif de vidéo protection (21 nouvelles caméras) est de 145 004,32€ HT.

Lors du conseil communautaire du 28 mars dernier, la CCPC a décidé à son tour de s'engager pour accompagner les communes dans l'exercice de leur action en matière de sécurité publique.

Dans ce cadre, un fonds de concours fixé à 30% des dépenses éligibles et plafonné à 30 000€ peut être sollicité.

Il est donc proposé au conseil municipal de solliciter ce fonds de concours pour une somme de 30 000€.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite demande de fonds.

AVENANT A LA CONVENTION AVEC L'EPF (RUE LÉON RUDENT)

M. le Maire donne la parole à M. Marc DUPUIS, conseiller municipal délégué en charge de la transition écologique.

La commune et l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais (EPF) ont conclu en janvier 2011 une convention opérationnelle relative au portage foncier de l'ancienne droguerie BERNARD, sise rue Léon Rudent.

Suit à la démolition des bâtiments, une nouvelle convention opérationnelle a été signée le 3 juin 2016, portant sur un périmètre élargi.

Lors de sa séance du 30 septembre 2021, le conseil municipal a autorisé la prolongation de ladite convention d'un an, jusqu'au 3 juin 2022, en vue de céder le foncier à un opérateur désigné par la ville.

Afin de réaliser la cession des biens, il est proposé de prolonger une nouvelle fois la durée de portage de la convention de six mois, c'est-à-dire jusqu'au 3 décembre 2022.

Pour information, un permis de construire est en cours d'instruction pour ce site. Il prévoit la construction de 17 appartements de standing de type T2, T3 et T4.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ledit avenant.

-14-

CESSION D'UN TERRAIN A SIA HABITAT

M. le Maire donne la parole à M. Guy DERACHE, 1er adjoint à l'urbanisme et aux travaux.

La société SIA HABITAT, en vue de la vente d'une habitation rue Mazagran, souhaiterait régulariser une situation.

En effet, le jardin de ladite maison empiète sur le domaine public communal pour une surface de 20 m².

Il est donc proposé de céder cette surface à SIA HABITAT au prix de 20€ le m².

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite cession.

-15-

ACHAT DE TERRAINS A LA SNCF

M. le Maire donne la parole à M. Sébastien HENNON, conseiller municipal aux transports.

Il est proposé au conseil municipal d'acquérir auprès de SNCF IMMOBILIER les parcelles sises près des voies ferrées rue François Herbo section D n°1533, 189, 190p, 2582p et section A n°1154p et 1156 pour une superficie de 1 644 m² au prix de 29 600€, soit l'estimation du service du Domaine.

Ces parcelles sont nécessaires :

- d'une part pour la construction du service de gestion comptable
- d'autre part pour la construction d'une résidence à proximité

M. le Maire tient à ajouter que le service de gestion comptable a fait l'objet d'un permis de construire.

De plus, il tient à préciser qu'avec M. DERACHE et Mme MEAUZOONE, ils ont animé une réunion avec les entreprises qui ont été retenues. Il y a eu quelques mauvaises surprises dans le cadre des appels d'offres compte tenu de la crise sanitaire et du manque de matériaux.

Cependant il faut savoir que le coût d'investissement sera compensé par un loyer fixé avec le service des domaines, le loyer sera estimé sur le coût d'ensemble pour la collectivité et en plus de ça la commune profitera de subventions d'Etat.

M. le Maire pense que le service de gestion comptable sera à la fois une fierté pour notre ville et aura un impact sur notre attractivité. Ce sera l'occasion d'accueillir des services publics et à côté, il y aura une résidence étudiante.

Par ailleurs, une réunion aura lieu le 10 mai 2022 concernant un projet de passerelle au niveau de la gare.

M. Sébastien HENNON indique que ce projet est un réel objectif pour la collectivité, un projet d'ensemble à réaliser. Cette passerelle permettra de dynamiser le quartier de la gare.

M. le Maire indique que cette passerelle a vocation à la fois d'interconnecter les deux quartiers mais aussi elle a pour ambition la mise en accessibilité des quais SNCF, l'objectif premier. Il ajoute qu'ils ont multiplié les réunions, ils se sont rendus notamment à Hazebrouck afin de connaître leur parcours concernant leur passerelle.

M. le Maire ainsi que élus et agents, sont actuellement en pleine recherche et ont mis en place une stratégie de communication pour avoir plus d'informations concernant la construction et la démolition de l'ancienne passerelle. Il semblerait que cette ancienne passerelle n'appartenait pas à la collectivité, alors la question est de savoir si elle appartenait à Leroux, au département, à l'Etat ou encore à la SNCF. Aujourd'hui, ils sont en pleine recherche de son ancien propriétaire car l'idée est de retracer son histoire.

Grâce à Jean-Marc DUPUIS, ils ont pu retrouver quelques photos de cette passerelle.

M. Sébastien HENNON va contacter les historiens locaux, la DDE, le département, les archives de la SNCF afin d'avoir en possession plus de détails.

Mme Nelly THIEFFRY ajoute que la passerelle aurait été construite dans les années 1952-1953.

M. le Maire indique que dans les archives municipales, aucunes traces de la passerelle de 1942 à 1960 sauf après construction ou il y a une demande d'un des concitoyens qui demande à ce qu'elle soit éclairée, ceci est la seule mention retrouvée. Tout ceci fait donc penser que cette passerelle a été construite et financé par un autre acteur que la ville.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ledit achat.

-16-

CESSION DE TERRAINS AVENUE KENNEDY

M. le Maire donne la parole à M. Sébastien HENNON, conseiller municipal aux transports.

Il est proposé au conseil municipal de vendre au profit de la société REALITES les parcelles section D n°2084, 2085, 2173, 1532, 2395, 2550p, 189 et 1533p au prix de 600 000€.

Il s'agit d'une partie des parcelles achetées par la ville pour la construction du service de gestion comptable et laissée libre par l'assiette foncière du nouvel équipement.

Le projet architectural envisagé permet la construction d'environ 75 logements répartis sur deux bâtiments collectifs en R+5.

La programmation associée prévoit de proposer une résidence intergénérationnelle « jeune » à destination des étudiants et des jeunes actifs.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite cession.

-17-

INFORMATION SUR LA MISE A JOUR DU TAUX DE LA TAXE FONCIERE SUR LE NON BATI

M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET, Adjoint aux Finances, au Développement économique et à l'intercommunalité.

Lors de sa séance du 3 mars dernier, le conseil municipal a approuvé le taux de taxe foncière sur le non bâti à 59,75%.

Or, pour information, l'application du coefficient de variation proportionnelle calcule un taux de 59,74% comme taux maximum autorisé.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite information sur la mise à jour du taux.

La séance est levée à 20h20.

	SIGNATURE
Ludovic ROHART	
Guy DERACHE	
Michel PIQUET	
Carine GAU	
Didier BAERT	
Nelly THIEFFRY	
Jean-Pierre GUENOT	
Marie-Josée MASSON	
Frédéric SZYMCZAK	
Françoise DUPRE-BARTHELEMY	
Gilda GRIVON	

Roger VANDEVYVERE	
Nathalie GABRYELEWICZ	
Lise FOU CART	
Sébastien HENNON	
Audrey MILLET	
Michel DEP REZ	
Marc DUPUIS	
Patrick FREMAUT	
Marine HERLEM	
David ACHIN (Procuration à Guy DERACHE)	
Jacques LEMAIRE (Procuration à Nelly THIEFFRY)	
Cécil DEMULIER (Procuration à Jean-Pierre GUENOT)	
Anne-Sophie DEBERDT (Procuration à Didier BAERT)	
Cécile DUPUIS (Procuration à Ludovic ROHART)	
Amandine DUQUESNE-PEQUEUX (Procuration à Marie-Josée MASSON)	
Emilie PLAISANT (Procuration à Françoise DUPRE-BARTHELEMY)	
Jérôme DERVAUX (Procuration à Michel PIQUET)	
Matthieu CAUVIN (Excusé)	